Développement et application des nouvelles technologies de l'information au cours des dix prochaines années

1997/2013(INI) - 12/06/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Elly PLOOIJ-VAN GORSEL (ELDR, NL) sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC), le Parlement européen demande que les Etats membres harmonisent mieux leurs politiques nationales en la matière dans le cadre du processus décisionnel communautaire. Il s'agit pour le Parlement de parvenir à un véritable marché unique des TIC, notamment sur le plan de la règlementation (normes, brevets, ...), afin que les produits et services des TIC soient compatibles et interopérables partout dans l'Union. Pour ce faire, il préconise une série de mesures dont : -la définition de normes communautaires pour la protection des données cryptées en matière de transactions financières et de vie privée, -l'étude des nouvelles perspectives de piraterie informatique ouvertes par le développement des TIC, -la développement d'une infrastructure de distribution largement accessible pour les applications et les services liés aux TIC, -la prise en compte du potentiel des divers segments des TIC (commerce électronique, enseignement, environnement, santé), -le développement d'une politique qui vise à stimuler la formation des réseaux, -le développement de projets prévoyant l'utilisation des TIC dans les régions défavorisées via les Fonds structurels, -la mise en oeuvre d'une politique communautaire des TIC adaptée non seulement aux grosses entreprises mais également aux PME, -le développement d'applications et services TIC visant à promouvoir le patrimoine culturel, artistiques, historique et linguistique européen. En ce qui concerne la proposition de la Commission européenne d'affecter 28% de l'enveloppe financière totale du Ve programme-cadre de R&D à la société de l'information, le Parlement signale qu'il se prononcera ultérieurement sur le bien-foné de cette proposition. En outre, il souhaiterait que, compte tenu du peu de lien systématique existant entre efforts de recherche et résultats économiques, les programmes de R&D communautaires fassent une meilleure analyse coût-efficacité afin de déboucher sur des programmes à meilleur potentiel pratique. L'Europe devrait également accorder plus d'atention à la technologie de la synthèse de la parole et aux technolgies linguistiques afin de transformer en avantage concurrentiel son plurilinguisme. Plus spécifiquement, le Parlement demande une consultation mondiale sur les bouleversements attendus en matière de datage (reconnaissance de l'an "2000" par les ordinateurs) et la recherche d'une solution en la matière. Par ailleurs, le Parlement invite les secteurs publics des Etats membres, que ce soit à l'échelon local, régional, national et européen, à plus et mieux recourir aux TIC, y compris dans l'enseignement et au sein même des administrations publiques et de leurs services, afin de favoriser leur utilisation. Enfin, estimant que les TIC doivent avant tout s'adresser aux citoyens (y compris les personnes plus âgées, pour lesquelles des efforts particuliers doivent être faits), le Parlement demande à la Commission européenne d'intensifier ses efforts en vue d'une sensibilisation adéquate des citoyens sur les avantages que représentent l'exploitation des TIC au quotidien.